

BURKINA FASO
.
MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES
..*.*
SECRETARIAT GENERAL

**Projet de Soutien à la Diffusion du Zébu Azawak
(PSDZA)**



Mission d'évaluation à mi-parcours

Rapport définitif

Coopération Technique Belge

Mars 2003

TABLE DES MATIERES

	Pages
Liste des abréviations	5
 PREAMBULE	
A. Historique du projet	6
B. Principales caractéristiques du projet	7
C. Etude d'évaluation	8
 PREMIERE PARTIE : CONSTATS	
 1. PERTINENCE DU PROJET	
1.1. Pertinence vis à vis de la politique nationale	10
1.2. Pertinence vis à vis de la politique belge de développement	11
1.3. Pertinence du choix de l'AZAWAK	11
1.4. Dimension régionale	12
1.5. Pertinence à la conception du projet	13
1.6. Validité des suppositions importantes	13
1.7. Pertinence par rapport aux groupes cibles	14
1.8. Pertinence par rapport aux autres thèmes	15
1.9. Faits et facteurs nouveaux susceptibles de modifier la prestation	15
 2. EFFICIENCES	
2.1. Efficience des ressources	16
2.2. Organisation générale du projet	19
2.3. Méthodes d'intervention	19
2.4. Suivi évaluation	20
2.5. Efficience des activités	20
2.6. Adéquation des IOV	25
 3. EFFICACITE	
3.1. Résultats obtenus	26
3.2. Réalisation des suppositions importantes	27
3.3. Bénéficiaires	28
3.4. Mesures d'accompagnement	29

4. IMPACT	
4.1. Analyse qualitative et quantitative	29
4.2. Impacts directs et indirects	30
4.3. Contribution de l'objectif spécifique	31
5. VIABILITE	
5.1. Viabilité institutionnelle	31
5.2. Viabilité au niveau des bénéficiaires cibles	31
5.3. Viabilité de la station de Loumbila en tant que partenaire du PSDZA	32
5.4. Protection de l'environnement	35
DEUXIEME PARTIE : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	
1. CONSTITUTION ET ENTRETIEN DES TROUPEAUX	
1.1. Bilan des activités	36
1.2. Conclusions	40
1.3. Recommandations	40
2. CONSTITUTION ET CONSOLIDATION DES GROUPEMENTS	
2.1. Bilan des activités	42
2.2. Conclusions	43
2.3. Recommandations	44
3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE SELECTION	
3.1. Bilan des activités	45
3.2. Conclusions	47
3.3. Recommandations	47
4. CADRE GENERAL D'EXECUTION DU PROJET	
4.1. Bilan	48
4.2. Conclusions	49
4.3. Recommandations	49

TROISIEME PARTIE : CHOIX STRATEGIQUES POUR UNE SECONDE PHASE

1. PREAMBULE	51
2. ETABLISSEMENT D'UNE SITUATION DE REFERENCE	52
3. LA CONSOLIDATION DES GROUPEMENTS ET LA PROFESSIONNALISATION DES ELEVEURS	52
4. LES ELEVEURS SELECTIONNEURS	53
5. LA STATION DE LOUMBILA	54
6. L'EXTENSION DU PROGRAMME	54
6.1. l'accroissement du nombre de bénéficiaires	54
6.2. l'expansion géographique	54
6.3. l'extension des activités	55
7. RELATIONS INTER REGIONALES AU NIVEAU DES PROJETS AZAWAK FINANCES PAR LA COOPERATION BELGE	56
8. COLLABORATION AVEC LES AUTRES STRUCTURES	57

ANNEXES

1. Liste des documents consultés
2. Liste des structures et des personnes rencontrées
3. Calendrier détaillé de la mission
4. Constats concernant les pratiques d'élevage par les éleveurs adhérant au programme
5. Situation et fonctionnement des groupements
6. Cadre logique
7. Bilan des formations
8. Evolution des prestations du projet auprès des bénéficiaires
9. Recouvrement des fonds de roulement
10. Mobilisation financière
11. Mouvement du cheptel Azawak à la station de Loumbila
12. Exécution du plan de travail
13. Atelier d'auto-évaluation
14. Chronogramme de mise en œuvre des recommandations
15. TDR de la mission d'évaluation

LISTE DES SIGLES

BF	: Burkina Faso
CLOSC	: Comité Local d'Orientation, de Suivi et de Contrôle
CNEAG	: Centre National d'Elevage et d'Amélioration Génétique (ex-CNEIA)
CNEIA	: Centre National d'Elevage et d'Insémination Artificielle (Loumbila)
CTB	: Coopération Technique Belge
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGCI	: Direction Générale de la Coopération Internationale
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGPA	: Direction Générale des Productions Animales
DIPPA	: Direction de l'Intensification et de la Promotion des Productions Animales (ex DPIA)
DGSV	: Direction Générale des Services Vétérinaires
DPRA	: Direction Provinciale des Ressources Animales
DRRA	: Direction Régionale des Ressources Animales
DVOAP	: Direction de la Vulgarisation et de l'Appui à l'Organisation des Producteurs
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IOV	: Indicateurs Objectivement Vérifiables
FAR	: Femelles apte à la reproduction
LNE	: Laboratoire National d'Elevage
MRA	: Ministère des Ressources Animales
OP	: Organisation Professionnelle
PAPISE	: Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage
PAVE	: Projet d'Appui à la Vulgarisation en Elevage
PDAV	: Programme de Développement des Animaux Villageois
PDES	: Projet de Dével. de l'Elevage dans la province du Soum
PSAE	: Programme Sectoriel d'appui à l'Elevage
PSDZA	: Projet de Soutien à la Diffusion du Zébu Azawak
SPA	: Sous-produits agricoles
SPAI	: Sous-Produits Agro-Industriels
TDR	: Termes de Référence

PREAMBULE

A. Historique du Projet

« L'Etude Prospective du Sous-Secteur Elevage » commanditée par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales en 1990-1991 a permis de préciser les objectifs en matière d'amélioration génétique du cheptel national. C'est ainsi que dans le domaine de l'élevage bovin, les zébus de race Azawak, originaires du Niger, ont été considérés comme base pour l'amélioration des zébus burkinabé principalement dans les zones nord-soudanienne et sahélienne ainsi qu'en périphérie des grands centres urbains. La finalité du programme était d'accroître la production laitière permettant ainsi une augmentation du revenu des éleveurs et une réduction des importations de produits laitiers.

C'est dans cette optique que le Gouvernement Burkinabé a soumis à la Coopération belge une fiche de projet pour le financement d'une mission d'instruction. Celle-ci, confiée à une équipe d'experts nationaux sous la supervision d'un chef de mission expatrié, s'est déroulée entre janvier et mars 1996. La version définitive du dossier d'instruction a été finalisée en août 1996. L'arrangement spécifique entre le Royaume de Belgique et le Burkina-Faso relatif au financement et à l'exécution du projet « Soutien à la diffusion du Zébu Azawak du Burkina-Faso » a été signé à Ouagadougou le 4 mars 1999. La convention de mise en œuvre de la prestation de coopération entre l'Etat belge et la CTB a été signée à Bruxelles le 13 mars 2000.

Les activités du projet ont réellement démarré avec l'affectation de l'assistant technique au projet en date du 10 septembre 2000.

La mobilisation des ressources humaines du projet a pris un certain temps puisque les responsables de sites n'ont été affectés qu'à partir de février 2001. D'autre part, la mise à disposition du budget a connu un certain retard puisque le premier virement sur le compte des opérations courantes n'est parvenu que le 23.03.2001. Entre-temps, le projet a dû fonctionner sur des avances financières ponctuelles accordées par la Représentation de la CTB à Ouagadougou.

On peut donc considérer que le démarrage effectif des activités du projet s'est réalisée à partir du mois d'avril 2001. A partir de cette date, le projet a pu procéder, outre aux commandes d'équipement et véhicules, à la constitution des troupeaux du programme et à l'approvisionnement des éleveurs en intrants alimentaires.

Compte tenu du délai important écoulé entre l'étude de formulation et la mise en œuvre du projet, il a été jugé opportun d'organiser un atelier de démarrage en vue d'analyser et d'amender le cadre logique en fonction des réalités actuelles du terrain. Cet atelier, organisé conjointement avec le PAVE, s'est déroulé du 20 au 21 novembre 2000.

La première réunion du CLOSC s'est tenue fin décembre 2000 et s'est déroulée annuellement par la suite.

Le contexte de la politique et des stratégies de développement de l'élevage a évolué depuis la formulation du projet en 1996 puisque le gouvernement du Burkina Faso a adopté en octobre 2000 le « plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage ». L'amélioration de la productivité des animaux sous ses aspects santé animale et génétique y figure comme l'un des axes stratégiques. L'accent mis sur l'amélioration génétique se traduit également par la récente mise sur pied d'un groupe de travail dans ce domaine et par la création d'un Centre National d'Elevage et d'Amélioration Génétique (CNEAG) à l'occasion de la réorganisation du MRA.

B. Principales caractéristiques du Projet

1. Objectif global

L'objectif global auquel participent les actions du projet a été identifié comme suit : « La production de lait est augmentée et le revenu des éleveurs est augmenté. » Cet objectif découle de celui formulé dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Elevage en 1996 qui fixait parmi ses objectifs, l'augmentation de la production laitière et l'accroissement du revenu des éleveurs par le biais de cette production.

2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique découle de l'arbre à problèmes dressé par les éleveurs au cours de la formulation de la présente prestation¹ et qui stipulait comme problème central la « faiblesse des effectifs des troupeaux Azawak améliorés et encadrés. » L'objectif spécifique précise donc que « les effectifs des troupeaux Azawak améliorés et encadrés sont augmentés. »

La stratégie retenue pour atteindre cet objectif prévoit trois grandes orientations :

- l'élevage de l'Azawak en race pure dont la réalisation est fortement limitée par les effectifs extrêmement ténus du cheptel Azawak au Burkina Faso et par les prix élevés de ce bétail importé du Niger ;
- le croisement d'absorption du zébu local par l'Azawak ;
- la diffusion des génisses F1 pour la production laitière dans le cadre des élevages périurbains de Ouagadougou.

¹ Par prestation on sous-entend la prestation de coopération (Projet PSDZA)

3. Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires, au nombre de 3, procèdent des ateliers PIPO organisés lors de la formulation de la présente prestation. Ils sont formulés comme suit :

RI : « Un programme de sélection/multiplication/diffusion de l'Azawak est installé auprès des éleveurs organisés en 'Associations des Eleveurs d'Azawak' »

RII : « Les conditions zoo-sanitaires et alimentaires sont réalisées pour la mise en œuvre du programme de sélection/multiplication/diffusion. »

RIII : « Les troupeaux encadrés participent effectivement au programme national de sélection à noyau ouvert ou de multiplication par croisement d'absorption ou de diffusion de génisses F1 pour la production laitière. »

A ces résultats ont été associées des suppositions importantes ainsi que des indicateurs objectivement vérifiables. L'ensemble de ces éléments a été amendé et validé lors de l'Atelier de démarrage du projet qui s'est tenu en novembre 2001 sous le haut patronage du Ministre des Ressources Animales.

L'annexe 6 reprend le cadre logique de la prestation en y incluant les modifications adoptées lors de l'Atelier.

C. Etude d'évaluation

1. Objectifs

Selon les termes de référence pour la mission d'évaluation à mi-parcours établis en novembre 2002, les objectifs couvraient les aspects suivants :

- l'évaluation de la pertinence du cadre logique du projet,
- l'établissement du bilan des activités menées par rapport aux résultats attendus,
- l'analyse du fonctionnement du projet sur les plans de la gestion administrative, financière et des ressources humaines,
- la formulation de recommandations destinées à améliorer l'exécution du projet,
- l'établissement de recommandations visant à accroître la viabilité et la durabilité du projet.

Suite au briefing organisé le 9 janvier au siège de la CTB à Bruxelles, il a été demandé à la mission de faire des recommandations quant à la seconde phase du projet.

2. Déroulement de la mission

La mission était composée de deux experts : M. Guy Van Vlaenderen, Zootechnicien, chef de mission et M. Tinrmegson Ouedraogo Chercheur INERA, Consultant chargé des aspects organisationnels.

Une réunion de travail préliminaire s'est déroulée le 9 janvier à Bruxelles. Elle réunissait M. Taymans, Représentant Résidant de la CTB à Ouagadougou, M. Pierseaux, responsable géographique, Mme Jocquet, adjointe au responsable géographique et M. Van Vlaenderen, chef de mission.

La mission a débuté le 13 janvier 2003 par une série de contacts permettant de recueillir des informations et d'obtenir des indications utiles à l'exécution de la mission. La journée du 15/01 a été consacrée à la station de Loumbila qui représente un partenaire privilégié dans le cadre du programme de sélection et de diffusion de la race Azawak.

A partir du 16 janvier la mission s'est rendue dans les différents sites du projet en vue d'évaluer les activités de terrain selon une méthodologie participative incluant les différents acteurs du programme.

Le programme de travail a englobé des visites et enquêtes au niveau de 4 à 5 exploitations par site, des séances de travail avec le bureau du groupement et avec les éleveuses, ainsi qu'un atelier d'auto évaluation. Au cours de cet exercice, les consultants ont exposé leurs constats dans les domaines techniques et organisationnels en vue de les faire valider par l'ensemble des membres présents. Ensuite les consultants ont soumis à l'approbation des éleveurs leurs suggestions visant à lever les principales contraintes rencontrées. Enfin, une évaluation du programme a été réalisée, de façon à apprécier la pertinence des problèmes, l'efficacité des activités, le ciblage des bénéficiaires, l'impact du projet et la viabilité des actions conduites par le projet (voir annexe 13).

Durant leur séjour à l'intérieur, les consultants ont eu des séances de travail avec les équipes de terrain du projet et les responsables des structures décentralisées du MRA (DRRA, DPRA), ainsi qu'avec des cadres du Projet PDES.

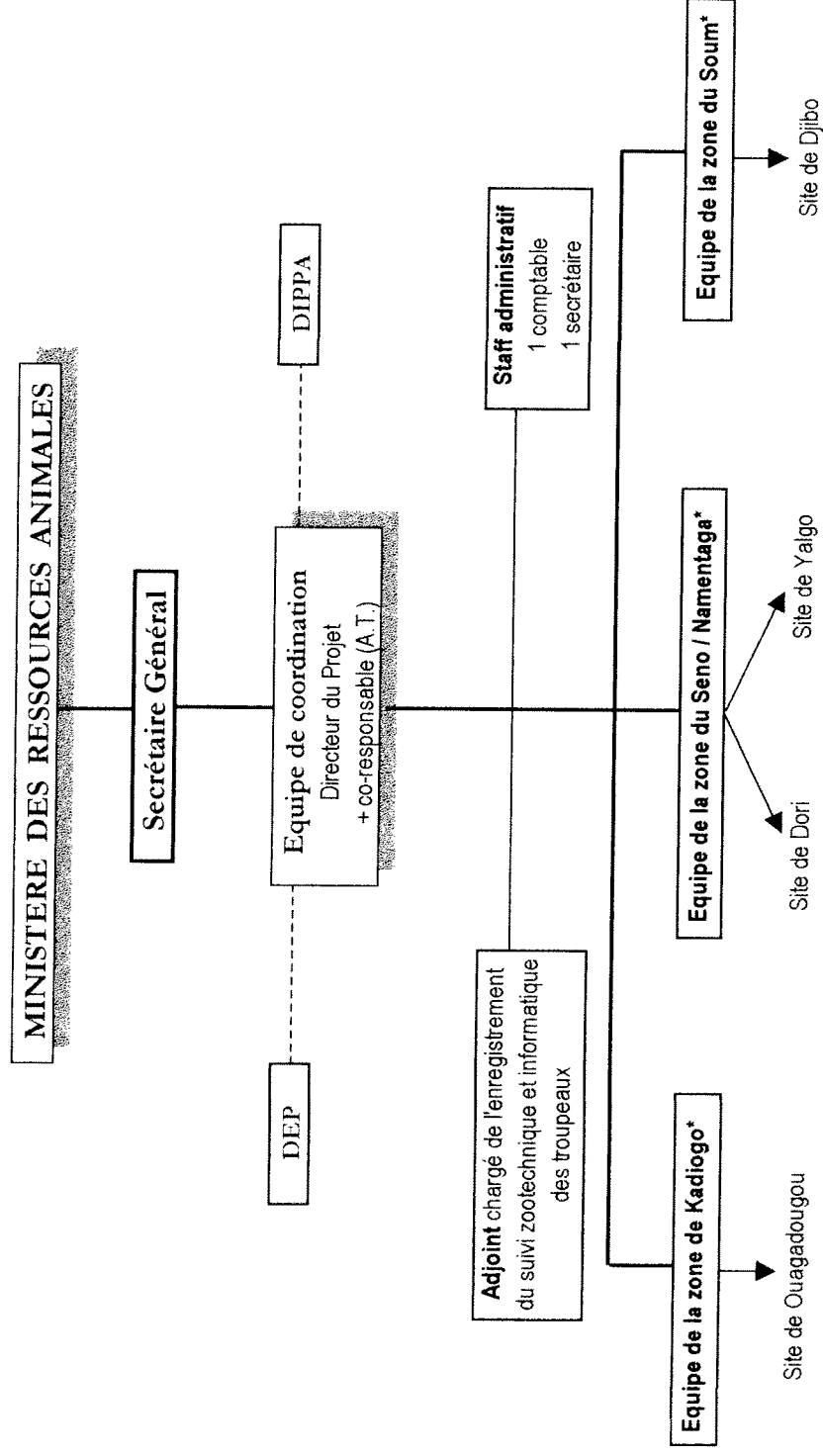
Les visites de terrain se sont achevées le samedi 25 janvier, par la tenue de l'atelier avec les éleveurs du site de Ouagadougou.

Pendant toute la durée de la mission de terrain, la mission d'évaluation a été accompagnée efficacement par M. Nana Issouf de la DEP.

Les journées du 27 au 28 ont été consacrées à des séances de travail avec l'équipe de coordination du projet ainsi qu'à des contacts divers avec des structures ou personnes ressources.

La mission a exposé les grandes lignes de ses conclusions et recommandations lors d'un atelier de restitution organisé le jeudi 30 janvier.

Organigramme du PSDZA



* Chaque équipe est composée d'un responsable de site et d'un technicien de site

PREMIERE PARTIE :

LES CONSTATS

1. PERTINENCE DU PROJET

1.1. Pertinence vis-à-vis de la politique nationale

L'objectif global, qui vise l'augmentation de la production de lait et l'accroissement du revenu des éleveurs, cadre bien avec les politiques nationale et sectorielle de l'Etat burkinabé.

En effet, le Gouvernement, dans sa lettre de politique de Développement Agricole Durable, a désigné la lutte contre la pauvreté et le développement durable des communautés de base comme priorités du développement national.

Le Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Elevage, élaboré en 1996, fixait entre autres objectifs :

- l'augmentation de la production laitière, afin d'assurer un approvisionnement des populations périurbaines et rurales en lait frais, tout en contribuant à réduire la facture des importations de produits laitiers ;
- l'utilisation de la production laitière comme facteur d'induction d'une amélioration génétique du cheptel national, d'une augmentation de la productivité du bétail et, partant, d'un accroissement du revenu des éleveurs.

C'est dans ce cadre précis que le Projet de Soutien à la Diffusion du Zébu Azawak (PSDZA) a été conçu en 1996.

D'autre part, la politique sectorielle de l'Elevage, à travers ses principaux documents (« Note d'Orientation du Plan d'Action de la Politique de Développement de l'Elevage » et « Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso – PAPISE ») a fixé comme objectif global l'augmentation des revenus en milieu rural et la réduction de l'insécurité alimentaire par une augmentation de la productivité du secteur de l'élevage. Parmi les axes retenus, il convient de citer l'amélioration de la productivité et l'appui aux organisations d'éleveurs. C'est précisément dans ces deux orientations que le projet PSDZA intervient de manière plus accentuée.

- En 1990, l'intérêt pour l'Azawak refait surface et un noyau d'une soixantaine de têtes est acheté au Niger (Toukounous) et placé à la station de Loumbila.
- En 1996, l'attention accordée à cette race est renforcée par la formulation du PSDZA.
- En 1999, le Ministre de l'époque impose un revirement dans l'option de l'Azawak comme race amélioratrice et tous les taurillons de la station sont castrés.
- En avril 2001, sous l'instigation du projet PSDZA, les activités de diffusion des géniteurs Azawak reprennent.
- Actuellement, quelques acteurs du secteur élevage (éleveurs « modernes », chercheurs) ne voient à travers cette race que l'opportunité de disposer de bonnes matrices pour le croisement avec des races exotiques.

Il convient toutefois de souligner que la politique actuelle du MRA en matière d'amélioration génétique se veut claire puisqu'elle vise à promouvoir les races locales au titre desquelles figure la race Azawak.

La mission ne peut que souscrire à ce choix, car l'Azawak est particulièrement bien adapté au contexte de l'élevage sahélien semi-sédentaire vu sa résistance aux conditions climatiques et alimentaires précaires, son bon potentiel laitier, sa sobriété, sa conformation intéressante, sa précocité et sa fécondité.

1.4. Dimension régionale

Le PSDZA mis en œuvre au Burkina Faso s'intègre, au niveau régional, dans un ensemble de projets de développement et de diffusion du zébu Azawak financés par le Royaume de Belgique et exécutés par la CTB ; il s'agit des projets Azawak Niger et Azawak Mali.

Le berceau de l'Azawak se situe au niveau des vallées de l'Azawak, du Tadist Nord et de l'Azah dans une région à cheval sur les frontières du Mali et du Niger. C'est au Niger que le cheptel est le plus important et que la sélection sur cette race est la plus ancienne et la plus performante (station de Toukounous). On estime que la majorité des quelques 1500 Azawak disséminés au Burkina Faso est originaire de cette station. De ce fait, les risques de consanguinité existent et le projet PSDZA a pris les devants en achetant et en diffusant des géniteurs issus d'autres régions du Niger.

Le projet Azawak nigérien étant celui qui bénéficie, d'une part, de la plus longue expérience en matière d'amélioration génétique et de diffusion et, d'autre part, d'une base importante de sélection (plusieurs centaines de milliers de têtes), il apparaît évident qu'il est appelé à jouer le rôle de projet leader au niveau sous-régional.

Les échanges d'expériences couplés avec des échanges de géniteurs constituent des atouts intéressants, voire indispensables, pour une promotion harmonieuse de la race Azawak au sein des trois pays couverts par un « Projet Azawak. » Toutefois, cette collaboration est actuellement embryonnaire et mériterait d'être étoffée à l'avenir.

1.5. Pertinence à la conception du projet

L'arbre des problèmes est clairement établi, mais les causes alimentaires et sanitaires d'un faible effectif en Azawak ne semblent ni spécifiques à cette race, ni vraiment déterminantes. Par contre, l'absence de programmes de sélection/diffusion auprès des éleveurs apparaît comme plus décisif pour justifier l'effectif réduit en Azawak.

Il convient de signaler que les ateliers PIPO organisés lors de la formulation du projet ont dû être confrontés à la difficulté de trouver de vrais éleveurs d'Azawak², puisqu'à ce jour on en dénombre moins d'une dizaine. Ceci explique peut-être cela.

En ce qui concerne les résultats, leur formulation apparaît un peu confuse et parfois répétitive. C'est le cas notamment du résultat I qui couvre à la fois l'organisation des groupements d'éleveurs d'Azawak, la constitution du troupeau du programme et la mise en œuvre d'un programme de sélection/multiplication/diffusion de l'Azawak. Or cette dernière action est également reprise dans la formulation du résultat III.

Le résultat III apparaît, par ailleurs, peu réaliste dans le contexte actuel de l'élevage des Azawak au Burkina Faso. En effet, il semble utopique de mettre en œuvre un programme national à noyau ouvert alors que les effectifs en Azawak par troupeau sont extrêmement réduits et que les éleveurs désirent à tout prix conserver toutes les matrices Azawak. Quoiqu'il en soit, les bons éleveurs ne consentiront jamais à céder les génisses issues de leurs meilleures lignées pour approvisionner une station de sélection.

D'autre part, la diffusion de génisses F1 (Azawak x Zébu Peul) pour la production laitière ne répond plus aux attentes des éleveurs « modernes » périurbains. Ceux-ci sont dorénavant plus intéressés par des croisements avec des races exotiques importées. Dans cette perspective, le recours à l'Azawak ne se justifie que comme matrice (de valeur supérieure à celle du zébu local) pour le croisement avec ces races exotiques (soit par monte naturelle, soit par IA).

1.6. Validité des suppositions importantes

Au total, 6 suppositions importantes avaient été formulées au départ du projet : 2 pour chacun des résultats RI et RII, une pour RIII et une se rapportant à l'objectif global. Les résultats de l'évaluation montrent que toutes les hypothèses se rapportant à RII et RIII sont aujourd'hui levées. En effet, le projet a contribué à rendre effectivement disponibles et à des prix

² Eleveurs ayant acquis une solide expérience dans l'élevage des animaux de race Azawak

compétitifs les intrants zootechniques et vétérinaires (hypothèse RII). De même, la station de Loumbila est bien équipée et fonctionnelle (hypothèse RIII). Toutefois, une des hypothèses déterminantes pour la réalisation de RI (la disponibilité des animaux) demeure actuelle. Il en est de même pour l'hypothèse liée à l'objectif global (la fonctionnalité des circuits de commercialisation et/ou de transformation). Enfin, une supposition importante pour l'atteinte du RIII mais non prévue lors de l'instruction du dossier serait la suivante : « une politique nationale en matière d'amélioration génétique est clairement définie. »³

1.7. Pertinence par rapport aux groupes cibles

Lors de la formulation du projet en 1996, deux catégories de bénéficiaires avaient été identifiées, les éleveurs de la zone sahéenne et les éleveurs laitiers de la zone périurbaine de Ouagadougou.

Le choix des éleveurs sahéens apparaît aujourd'hui comme très pertinent puisque la zone écologique du Sahel correspond à l'aire naturelle d'expansion de la race Azawak. D'autre part, les éleveurs de cette zone manifestent un intérêt marqué pour la race Azawak compte tenu de ses qualités (production laitière, rusticité, sobriété alimentaire, vitesse de croissance, précocité...)

Les actions du projet ont pris en compte les principaux problèmes identifiés par les éleveurs sahéens lors de la formulation. Si la pertinence de ces problèmes demeure, leur incidence a fortement régressé du fait des actions du projet notamment dans les domaines de la santé animale, de l'amélioration de l'alimentation et de la diffusion de géniteurs (voir annexe 13).

En outre, la structuration des éleveurs en groupements s'est avérée plus aisée en milieu sahéen du fait du caractère plus homogène des groupes. La pertinence du choix de cette catégorie d'éleveurs a été prise en compte par le projet puisque trois sites sur quatre sont situés dans la zone agro-écologique du sahel.

Le choix des éleveurs laitiers de la zone périurbaine de Ouagadougou s'avère moins pertinent à l'heure actuelle. Ces éleveurs constituent un groupe beaucoup plus hétérogène et leurs objectifs vis-à-vis de l'amélioration génétique sont divergents. Si un petit nombre d'éleveurs professionnels ont opté pour l'Azawak en raison de ses qualités, d'autres plus nombreux considèrent l'Azawak comme un tremplin pour le croisement avec des races exotiques. Enfin, on trouve également un bon nombre d'éleveurs débutants n'ayant pas encore d'objectifs bien précis en matière de race, mais qui profitent de la présence du projet pour accroître leur capital cheptel.

Les actions du projet semblent donc moins appropriées aux problèmes et attentes de ces éleveurs du fait de leur contexte particulier très varié. En outre, la présence de nombreux acteurs impliqués dans le suivi des élevages périurbains rend l'assistance du projet Azawak moins nécessaire.

³ Cette supposition connaît déjà une ébauche de réponse par la mise en œuvre d'un groupe de travail dans le domaine de l'amélioration génétique.

En cours d'exécution, le projet a été conduit à prendre la station de Loumbila comme bénéficiaire de certaines actions (acquisition de taureaux, équipement en matériel, approvisionnement en aliments), vu que le bon fonctionnement de cette station constituait une supposition importante à la mise en œuvre du programme de sélection.

1.8. Pertinence par rapport aux autres thèmes

Pertinence du projet par rapport au genre

Traditionnellement, l'exploitation du lait et de ses dérivés constitue la principale source de revenus des femmes d'éleveurs. Le projet, en visant l'augmentation de la production laitière, contribue de façon certaine au renforcement et à l'indépendance du pouvoir économique et social de la femme. Toutefois, les modalités d'octroi et de récupération des fonds de roulement n'ont pas pu tenir compte des capacités financières des femmes et de ce fait, ont constitué le handicap majeur à l'adhésion massive de ce groupe spécifique au programme.

1.9. Faits et facteurs nouveaux susceptibles de modifier la prestation

Depuis 1996, date de la formulation de la présente prestation, l'approche de l'amélioration génétique a connu une évolution sensible, principalement dans le chef des éleveurs semi-intensifs périurbains. Ainsi, ces éleveurs se sont orientés de plus en plus vers les races exotiques notamment grâce à la pratique de l'IA. Le MRA s'est vu contraint de suivre le mouvement initié et même de tenter le précéder. C'est ainsi que l'option d'amélioration génétique par l'introduction du zébu Azawak a été considérée un temps comme dépassée avec pour conséquence la castration de tous les taurillons destinés à la diffusion.

L'évolution de la réflexion sur l'amélioration génétique bovine touche également l'élevage traditionnel sahélien puisqu'une tentative d'introduction des races GIR et GIROLANDO est actuellement à l'étude dans le cadre du PDES.

Devant cet embarras dans l'établissement d'une politique cohérente d'amélioration génétique, le MRA a mis en place un comité chargé d'élaborer une stratégie à long terme de la promotion du progrès génétique.

- La volonté politique d'investir dans le domaine de la production laitière a des répercussions bénéfiques sur le programme de diffusion de l'Azawak, car elle débouche sur la mise en place d'infrastructures dont bénéficient les éleveurs d'Azawak : laiterie de Cissain, future laiterie de Djibo, hydraulique pastorale...
- La mise en œuvre de la loi 14 régissant les associations constitue aux yeux des éleveurs un progrès incontestable, car elle permet de lever les blocages pour la reconnaissance des groupements.

- La situation troublée en Côte d'Ivoire a des répercussions néfastes sur le programme de diffusion de l'Azawak, puisque les éleveurs éprouvent des difficultés d'écouler à bon prix leurs animaux destinés au remboursement des échéances du fonds d'acquisition des animaux. De plus, l'approvisionnement en carburant à partir de la Côte d'Ivoire est interrompu, ce qui a entraîné une augmentation de son prix et partant, du coût des SPAI rendus éleveurs.
- Le mode de conduite des animaux dans les localités importantes du Sahel a été mal appréhendé lors de la formulation de la première phase, ce qui a conduit à surévaluer les capacités de réaliser les montes dirigées au sein des troupeaux du programme.

2. EFFICIENCE

2.1. Efficience des ressources

2.1.1. Ressources financières

Le budget de la prestation est relativement modeste (470.996 €⁴, soit 308,5 millions de Fcfa sur 3 ans.) Les moyens d'investissement comprennent l'achat des véhicules et motos (32,5 millions de FcFa), du matériel vétérinaire et zootechnique (13,7 millions de FcFa), de la bureautique (29,6 millions de FcFa) ainsi que les fonds de roulement pour l'acquisition des animaux (56.7 millions de Fcfa) et pour l'achat des intrants vétérinaires et zootechniques (32,7 millions de FcFa). Ces moyens d'investissement représentent près de 53.6 % du budget global.

Les moyens humains (20,1 millions de FcFa) ont permis de recruter du personnel de support administratif et comptable et d'octroyer des indemnités et primes aux cadres affectés à la prestation. Les moyens de fonctionnement (53,4 millions de FcFa soit 17,3 % du budget) ont été essentiellement affectés au fonctionnement des engins et véhicules (9 millions de FcFa), aux charges de fonctionnement des bureaux (30 millions de FcFA) ainsi qu'aux missions de prospection et voyages d'étude (5,5 millions de FcFa) et aux missions d'appui⁵ et de supervision (8,8 millions de FcFa.)

Actuellement, le niveau d'exécution atteint 82 % du budget global, alors qu'il reste encore 7 mois de fonctionnement (voir annexe 10).

Les contraintes rencontrées par le projet au niveau de l'exécution budgétaire est de deux ordres :

⁴ Hors assistance technique et bourses.

⁵ Y compris les études épidémiologiques.

- En début d'exécution, la prestation a dû faire face à un retard de plus de 6 mois dans l'affectation effective des fonds (ouverture du compte d'opération), ce qui l'a obligé à démarcher des avances auprès de la Représentation de la CTB.
- Des manques de ressources financières pour exécuter aisément certaines activités.

Les insuffisances des ressources financières se sont plus particulièrement fait sentir au niveau des activités du Résultat II. Ainsi l'approvisionnement en intrants alimentaires et vétérinaires a été rendu plus complexe du fait du faible montant disponible entraînant un manque d'intérêt des fournisseurs. Heureusement, le paiement au comptant des commandes a permis de contourner des démarches compliquées liées à l'enlèvement de quantités modestes. Le fonds prévu pour l'achat d'aliments s'est révélé nettement insuffisant pour satisfaire les volumes nécessaires à couvrir les besoins alimentaires du cheptel sous programme. L'équipe de coordination a dû englober le budget alloué pour les intrants vétérinaires pour assurer la première commande en SPAI.

L'allocation prévue pour les formations est apparue trop insuffisante que pour permettre la réalisation d'un programme efficace d'enseignement. Ainsi, le nombre de sessions a été réduit ; ce qui a obligé le projet à regrouper plusieurs thèmes différents en une seule session. Les recyclages pour les cadres du projet ont été également modestes, puisqu'ils n'ont permis qu'un voyage d'étude d'une semaine à la station de Toukounous (Niger) pour les trois responsables de sites.

Une autre conséquence des restrictions financières imposées par le budget étrié du projet est la limitation volontaire du nombre de tournées d'appui de la part de l'équipe de coordination. Toutefois, la mission estime que cette activité est primordiale à la fois pour le soutien des agents de terrain, pour la motivation des éleveurs et pour une compréhension optimale et objective de la problématique des activités du terrain.

Au titre du résultat I, le budget prévu pour l'organisation des éleveurs et pour la constitution des troupeaux du programme s'est avéré juste suffisant. L'enveloppe réduite pour l'achat des animaux a requis de la part de l'équipe de coordination une gestion plus rigoureuse des fonds et des recouvrements, ce qui constitue un élément positif. Par contre, l'échéancier très court de remboursement des animaux achetés a entraîné une limitation des acheteurs potentiels aux plus nantis. De ce fait, de nombreuses femmes intéressées à l'élevage des Azawak n'ont pas pu bénéficier de l'achat d'animaux.

En ce qui concerne le Résultat III, le projet a dû aménager le budget pour permettre d'équiper chaque site et la station de Loumbila en matériel informatique et en équipement zootechnique pour le contrôle des performances.

Bien que le Comité Scientifique ne soit pas encore opérationnel, il s'avère d'ores et déjà que des problèmes financiers surgiront quant à la prise en charge des membres de ce comité, en ce compris le consultant international.

Dans l'ensemble, il apparaît que la gestion des ressources financières est rigoureuse et optimisée pour obtenir les résultats attendus.

2.1.2. Les ressources humaines

Les ressources humaines comprennent d'abord une équipe de coordination composée du responsable du projet et d'un assistant technique, coresponsable, ensuite un adjoint chargé du suivi et de l'enregistrement zootechnique et finalement, une équipe de 6 agents de terrain (2 par site). Le dispositif est complété par un staff de support administratif et comptable (6 personnes).

La mise en place du personnel a accusé un certain retard notamment en ce qui concerne les cadres de terrain (en moyenne 4 mois de retard).

Globalement, les ressources humaines se sont avérées suffisantes pour exécuter correctement la prestation. Le taux d'encadrement des éleveurs et de leur cheptel peut paraître excessif (1 cadre technique pour 160 têtes), mais il est acceptable compte tenu de la nécessité d'avoir un appui fort en phase de démarrage surtout dans le cadre d'un projet innovateur dans le domaine de l'amélioration génétique.

L'équipe de coordination fait preuve de dynamisme, ce qui a permis de faire progresser rapidement le projet malgré des moyens limités et un contexte parfois difficile (réticence de certains responsables scientifiques ou techniques à un programme de sélection/diffusion de la race Azawak).

L'assistant technique est bien apprécié par le responsable et le personnel du projet grâce à ses qualités humaines et professionnelles. L'équipe de coordination fonctionne sur un mode harmonieux basé sur des concertations permanentes et une bonne répartition des attributions selon les compétences de chacun.

Les autres cadres du projet sont apparus compétents et motivés. Ils sont bien considérés par les éleveurs et par les agents des structures partenaires. Il convient toutefois de signaler qu'au niveau du site de Ouagadougou, la tâche des deux agents (féminins) de terrain est rendue plus ardue et plus complexe compte tenu de l'absentéisme des propriétaires, du caractère souvent secondaire de l'élevage et de la motivation très hétéroclite des éleveurs dans le domaine de l'élevage des Azawak.

2.1.3. Les ressources en matériel et équipement

Comme bien souvent lors de démarrages de projets, le PSDZA a enregistré des retards dans la fourniture des moyens de déplacement (2 véhicules et 6 motos), des équipements informatiques et du matériel d'identification et de contrôle des performances zootechniques.

Les causes résident dans la lenteur des procédures des marchés publics et dans les modalités de paiement pour les marchés de gré à gré.

Il en est forcément résulté des délais supplémentaires pour la mise en œuvre effective des différentes activités. C'est principalement le cas pour le suivi et le contrôle zootechnique des performances des bovins.

Dans l'ensemble, matériel et équipement acquis par le projet apparaissent adéquats à la réalisation des activités. Ils sont gérés et entretenus correctement.

2.2. Organisation générale du projet

L'organisation générale du projet est jugée satisfaisante, car elle s'intègre de manière harmonieuse à l'organigramme institutionnel et au dispositif d'encadrement et d'appui-conseil mis en place par le Ministère des Ressources Animales. L'encrage institutionnel du projet s'appuie sur une double tutelle : une technique (la DIPPA, ex DPIA) et l'autre administrative (DEP, CTB). Cette structure s'est dotée de deux instances ou organes de gouvernance bien appropriés, même si leur fonctionnalité actuelle n'est pas évidente au regard de leur création récente. Il s'agit du Comité scientifique chargé de fournir des avis motivés sur les activités du projet au Comité Local d'Orientation, de Suivi et de Contrôle (CLOSC)⁶ qui est l'organe décisionnel ou de pilotage. Au niveau régional (niveau opérationnel), un pool de techniciens spécialisés assure le lien entre la cellule de coordination centrale et les bénéficiaires (éleveurs et leurs groupements).

Si dans l'ensemble ce type d'organisation a bien fonctionné, les mécanismes utilisés pour le transfert effectif des compétences aux promoteurs (groupements) n'ont pas toujours été efficaces.

2.3. Méthodes d'intervention

Le projet a bâti sa stratégie sur des approches participatives et un dispositif léger d'appui-conseil décentralisé axé sur les techniciens des sites. La méthode d'intervention a produit globalement des effets bénéfiques surtout au niveaux des bénéficiaires individuels (éleveurs). Cependant, les modalités de gestion des fonds de roulement (assurées par les techniciens des sites) n'a pas permis une responsabilisation effective des organisations professionnelles d'éleveurs. Par ailleurs sur le terrain, l'intégration harmonieuse du projet dans le dispositif général d'appui/conseil du MRA a surtout été le fruit d'initiatives individuelles développées entre les techniciens de sites et leurs collègues des DPRA. En effet, au niveau central, un mécanisme de suivi/évaluation assurée conjointement par la DEP et la DIPPA, ex DPIA avait été prévu dès la conception du projet. Par contre, au niveau régional, ce type de relation fonctionnel entre le projet et les structures déconcentrées du MRA (DRRA et DPRA) n'avait

⁶ Le CLOSC est un comité de gestion présidé par la Secrétaire Général du MRA et comprenant l'Ordonnateur du projet, les représentants de la CTB et de la Section Belge de Coopération, les directeurs de la DIPPA et de la DEP ainsi que les responsables du Projet. Les principales attributions couvrent l'approbation du programme annuel de travail et du budget ainsi que le suivi, le contrôle et l'évaluation des opérations.

pas été formalisé dès le départ. Or, les limites d'un tel dispositif basé sur l'initiative individuelle sont évidentes avec comme conséquences immédiates : une faible optimisation des expertises locales et des synergies d'action, voire le risque d'apparition d'approches très différenciées d'un site à l'autre.

2.4. Suivi évaluation

Formellement, le dispositif de suivi-évaluation mis en place est assez bien adapté pour les prestations fournies. Toutefois, le suivi-évaluation, surtout technique (DIPPA, ex DPIA) n'a pas produit tous les effets escomptés pour deux raisons : expertises insuffisantes ou inadaptées (DIPPA) et manque de moyens financiers pour des suivis rapprochés. Enfin, la non implication des structures décentralisées du MRA (DRRA) lors des sorties de suivi n'a pas permis une bonne capitalisation des informations et enseignements qui en sont issus.

2.5. Efficience des activités

L'évaluation des activités doit se réaliser au regard des résultats à atteindre.

RI : Un programme de sélection/multiplication/diffusion de l'Azawak est installé auprès des éleveurs organisés en « Association des éleveurs Azawak ».

Les activités menées au niveau de ce résultat englobent deux actions différentes : la première couvre l'organisation des éleveurs en groupement et la seconde vise à la constitution du cheptel sous programme.

- **Concernant le premier volet**, les activités menées ont permis d'appuyer la constitution de 4 groupements d'éleveurs d'Azawak (un par site à Dori, Djibo, Yalgo et Ouagadougou) regroupant 163 éleveurs dont 40 femmes.

Des indices pour l'édification d'organisations professionnelles d'éleveurs d'Azawak fortes et fonctionnelles sont émergents :

- tous les groupements disposent de "certificats d'agrément" conformes aux dispositions de la nouvelle loi portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso (Loi n° 14/99/AN adoptée par l'Assemblée Nationale le 15/04/1999) ;
- exception faite du « Groupement d'Eleveurs Sélectionneurs du Centre » (GESAC), tous les autres groupements ont tenu des rencontres régulières conformément à leur planification initiale (dispositions contenues dans leurs règlements intérieurs respectifs) ;
- tous les groupements disposent aujourd'hui de comptes bancaires domiciliés dans des institutions financières rurales décentralisées (IFR) de leur choix ;

- les taux de récupération des cotisations mensuelles sont satisfaisants comme par exemple, pour l'année 2002, avec des taux variant de 90% (Dori) à 100 % (Djibo et Yalgo), excepté pour le groupement du Centre (GESAC) qui accuse un taux de récupération très faible (4 %) ;
 - pour plus d'efficacité, la plupart des groupements ont créé en leur sein des comités ou organes spécialisés, soit pour appuyer le bureau dans la gestion et la récupération des fonds de roulement (comité de suivi des crédits à Yalgo et Djibo), soit pour accompagner la mise en œuvre des activités du projet (Responsables à l'enregistrement des animaux performants du Centre) ;
 - des efforts et des initiatives endogènes encourageants allant dans le sens du renforcement des capacités organisationnelles et surtout de l'autofinancement sont perceptibles au niveau de la plupart des groupements visités (ex : mise en place d'unités d'embouche bovine sur fonds propres par le groupement de Djibo) ;
 - la dimension genre a été prise en compte lors de la mise en place des organes dirigeants des groupements : en effet, les proportions de femmes dans les bureaux oscillent entre 30% (Yalgo) et 50 % (Dori et Centre), exception faite du seul bureau du groupement de Djibo qui ne compte encore aucune femme.
 - Cependant, les cahiers de charge liant l'éleveur et le projet ne sont pas encore opérationnels.
- **Les activités se rapportant au second volet** ont permis la constitution d'un cheptel sous programme de quelques 1440 têtes, dont 515 bovins de race Azawak et 157 métis Azawak x Zébu Peul. Le noyau d'azawak pur sang a été édifié en grande partie grâce à l'achat et la diffusion de 132 femelles et de 131 reproducteurs mâles. Les achats se réalisent avec la participation des éleveurs et la vente se fait au prix coûtant (déduction faite de certains frais pris en charge par le projet) selon un échéancier fixé de commun accord entre le projet et les divers groupements (délai variant de 6 à 9 mois). Les taux de remboursement pour la première campagne de diffusion (2001) ont oscillé entre 83% pour Ouagadougou et 100% pour Yalgo et Djibo (voir annexe 9).

Les ateliers d'auto-évaluation organisés lors de la présente mission ont permis de réaliser une appréciation de ces deux activités par les bénéficiaires eux mêmes. Il en résulte les conclusions suivantes :

- Une satisfaction unanime des éleveurs vis-à-vis de l'activité « d'organiser les éleveurs d'Azawak ». Ceux-ci ont plus particulièrement insisté sur les aspects de cohésion et de solidarité que les groupements ont suscité entre les membres (de façon beaucoup plus modeste pour le site de Ouagadougou). Cette structuration des éleveurs, soutenue par les formations du projet, a facilité l'acquisition des animaux et des SPAI. Elle permet, toujours selon les éleveurs, une meilleure prise en compte de leurs problèmes par les structures partenaires, au premier rang desquelles le PSDZA.

- Une appréciation satisfaisante de l'activité de « constituer les troupeaux du programme » car sans le projet, les éleveurs auraient éprouvé d'énormes difficultés à acquérir des Azawak. Toutefois, quelques restrictions sont à signaler au niveau de cette activité : il s'agit du coût d'achat élevé des animaux au Niger et de la qualité assez moyenne du dernier lot fourni.

Globalement, on peut affirmer que le niveau et la qualité de réalisation des deux activités ont permis d'atteindre et même de dépasser les attentes du résultat I

RII. Les conditions zoo-sanitaires et alimentaires sont réalisées pour la mise en œuvre du programme de sélection/multiplication/diffusion.

- L'activité d'approvisionnement en intrants zootechniques et vétérinaires a surtout mis l'accent sur l'acquisition et la distribution d'intrants alimentaires (SPAI) selon la formule d'un fonds de roulement. Les quantités ainsi livrées aux éleveurs ont évolué de 53 tonnes en 2000 à 795 tonnes (dont 60% de tourteaux de coton) pour la campagne 2002-2003 (cf. annexe 8).

Les prix de vente aux éleveurs incluent, à compter de la dernière campagne, tous les frais (transport, avaries), de façon à habituer les éleveurs à la réalité des coûts. Les groupements ont individuellement décidé d'ajouter une marge de 25 à 150 F/sac pour l'approvisionnement de leurs caisses.

Quoique les taux de remboursement soient bons (85% à 100%), il a été décidé au niveau des groupements de ne vendre les aliments qu'au comptant.

Le projet a également diffusé d'autres intrants d'élevage : semences fourragères, faux, charrettes, bateleuses, seaux avec couvercle pour la traite, ... (voir annexe 8).

- L'assainissement des troupeaux s'est réalisé grâce à plusieurs actions sanitaires. Ainsi, tous les animaux relevant du programme ont été testés contre la brucellose et la tuberculose. Le programme de prophylaxie, comprenant les vaccinations (PPCB, pasteurellose et charbons symptomatiques), les déparasitages internes (en début et fin de saison des pluies) et les déparasitages externes, a été mis en œuvre au niveau de tout le cheptel encadré. Dans la zone sahélienne, en l'absence de vétérinaire privé, l'application des soins prophylactiques est réalisée par les agents de la DPRA avec le concours des techniciens de site. Le projet, en collaboration avec les structures de terrain des services vétérinaires, intervient également en cas de maladies.
- La vulgarisation s'effectue régulièrement par les agents du projet. Ceux-ci participent également aux réunions mensuelles des groupements pour y apporter appui et conseils. Des formations de groupes ont été organisées au niveau de chaque site au rythme de 2 à 3 sessions sur la période écoulée. Les formations, qui ont porté sur 9 thèmes différents, ont été modulées en fonction des sites (voir annexe 7).

Au cours des ateliers d'auto-évaluation organisés dans chacun des 4 sites, les éleveurs ont plébiscité les actions du projet en matière d'approvisionnement en intrants d'élevage, et plus particulièrement en SPAI. Dorénavant, les aliments concentrés sont disponibles à tout moment à des prix abordables. Les éleveurs ont également compris tout l'intérêt de se procurer les SPAI bien avant la période sèche.

Compte tenu d'un environnement sanitaire relativement sain au Sahel, la portée des actions prophylactiques est moins bien perçue par les éleveurs.

Les éleveurs affirment que les formations ont engendré certains changements dans leurs pratiques d'élevage, notamment en ce qui concerne la fauche et la conservation des fourrages naturels (augmentation des quantités stockées, choix des espèces, respect du moment de coupe ...). Toutefois, ils regrettent l'insuffisance des sessions, la quantité trop importante de messages transmis au cours d'une session et l'absence de recyclage.

Le suivi-conseil effectué par les agents du projet est apprécié de manière positive.

Concernant les activités liées au résultat II, la mission a conclu au bien-fondé et au succès de l'approvisionnement des éleveurs en SPAI qui permet de maintenir en bon état le troupeau du programme et de garantir une production laitière satisfaisante tout au long de l'année. Cependant, à moyen terme il s'avère indispensable de transférer progressivement cette activité aux mains des groupements, en vue d'une appropriation des mécanismes d'approvisionnement, de stockage et de vente. Par contre, en matière d'assainissement des troupeaux, si le programme de prophylaxie apparaît comme adapté et bien appliqué, sa limitation aux seuls animaux adhérant au programme sans toucher les autres bovins conduits simultanément au pâturage rend moins efficace les traitements effectués. De même, l'efficacité des tests contre les zoonoses, actuellement contingentés aux animaux du programme, est contestable du fait du côtoiement avec les autres bovins. En outre, les résultats des tests ne semblent pas toujours fiables (réactions croisées, erreurs de lecture ...) et n'entraînent pas systématiquement l'élimination des animaux positifs.

La mission considère que les activités de suivi, de vulgarisation et de formation sont efficaces puisqu'elles aboutissent déjà à un début de professionnalisation des éleveurs. Néanmoins, l'efficacité des formations serait grandement accrue si elles étaient conçues, suivant le principe une session-un thème avec une évaluation ultérieure de l'application du thème. D'autre part, cette professionnalisation ne peut se limiter au seul domaine de l'amélioration des compétences techniques et doit également prendre en considération les aspects liés à l'organisation professionnelles (voir Résultat I).

Globalement, on peut conclure que les activités liées au résultat II contribuent efficacement à l'atteinte de ce résultat.

Résultat III. Les troupeaux encadrés participent effectivement au programme national de sélection à noyau ouvert ou de multiplication par croisement d'absorption ou de diffusion de génisses F1 pour la production laitière.

Les animaux du programme sont identifiés selon un code mis au point en collaboration avec le DIPPA dans la perspective d'un programme national de sélection.

Le contrôle laitier, initié en mai 2002, rencontre certaines difficultés de réalisations : manque de motivation des éleveurs, suspicion des trayeurs, absence de tradition de traite chez les éleveurs de certaines ethnies, contraintes de temps pour les agents du projet chargés d'enregistrer les données. On note toutefois une imprégnation progressive de ce contrôle laitier auprès des éleveurs surtout en zone sahélienne.

Les contrôles de pesées n'ont pas encore démarré en raison d'un retard dans la livraison du matériel et des difficultés d'installation des couloirs de vaccination.

L'enregistrement des autres données zootechniques (achats, naissances, ventes, mortalités...) est encore très embryonnaire et les documents n'apparaissent pas très opérationnels pour une saisie informatique et une exploitation aisée des résultats au profit des éleveurs. Un logiciel permettant de suivre individuellement les animaux sur les plans de leur généalogie et de leurs performances est opérationnel au niveau du siège du projet. L'adjoint au responsable du projet est chargé de l'enregistrement des données de terrain et de leurs exploitations ultérieures.

Les éleveurs ont été sensibilisés à l'intérêt de la monte dirigée mais sa pratique est souvent contrariée par le système de conduite des animaux.

Il convient de signaler que le résultat III prévoyait la diffusion de génisses F1 pour la production laitière dans le cadre de l'élevage périurbain de Ouagadougou. Cette action n'est plus d'actualité aujourd'hui puisque, d'une part, il n'est pas possible d'acquérir des génisses F1 Azawak auprès des éleveurs et que, d'autre part les objectifs des éleveurs périurbains en matière d'amélioration génétique ont évolué. Dorénavant, les F1 sont des produits de croisement entre le zébu local (Azawak ou Peul) et des races exotiques.

La supervision technique de la prestation est assurée par la DIPPA (ex DPIA) qui réalise, en collaboration avec le DEP, des missions de supervision (2 missions effectuées depuis le démarrage du projet). Ce suivi est essentiellement orienté vers les aspects techniques (application des thèmes, respect du choix de l'Azawak...). Outre le rythme insuffisant de cette supervision (initialement prévue tous les trimestres, puis tous les semestres), il convient de regretter le peu de considération accordée aux aspects génétiques.

L'évaluation des progrès génétiques, confiée au Comité Scientifique Azawak⁷, n'a pas encore été réalisée puisque, d'une part, ce comité, bien que nommé, se réunira ultérieurement

⁷ Le Comité Scientifique a été constitué en juillet 2002 et comprend des représentants de structures du MRA (DIPPA et CNEIA), de l'INERA et de l'IDR ainsi que le responsable et le co-responsable du PSDZA et un consultant international recruté par le projet

et que, d'autre part, la mission d'appui d'un consultant spécialiste en génétique animale n'a toujours pas eu lieu. Les attributions de ce Comité Scientifique consistent en (i) l'organisation scientifique et le suivi du programme de sélection, (ii) l'appréciation du schéma d'amélioration génétique et des croisements d'absorption appliqués, (iii) l'évaluation du progrès génétique réalisé et (iv) la formulation d'avis motivés surtout à l'endroit du CLOSC du projet.

La gestion de la reproduction n'est pas encore réellement appliquée. Outre la nécessité d'une sensibilisation plus approfondie des risques liés à la pratique de la consanguinité étroite, de nombreuses difficultés pratiques surgissent au titre desquelles la conduite en commun des animaux des éleveurs encadrés et non encadrés, ainsi que les conditions très sommaires, voire inexistantes de logement des animaux.

La mission constate que, pour diverses raisons, les activités menées dans le cadre du résultat III sont encore embryonnaires. D'autre part, les éleveurs ne sont pas suffisamment associés à la collecte des données. Cette activité de contrôle des performances semble rester une affaire du projet, alors que bon nombre d'informations récoltées doivent contribuer à une meilleure gestion de l'exploitation et des animaux.

En conséquence, les activités au stade actuel de leur exécution ne contribuent toujours pas à l'atteinte du résultat III.

2.6 Adéquation des IOV

Plusieurs IOV tels que formulés dans les dossiers d'instruction ne sont plus vraiment pertinents. Certains ont été établis sans rapport avec les activités du projet. Il s'agit notamment de l'IOV « *Maladies diagnostiquées* » pour lequel le PSDZA n'a ni la vocation, ni les compétences d'intervention. Il en est de même pour l'IOV « *les besoins des animaux sont couverts en eau* » pour lequel aucune activité ni moyen n'était programmé en matière d'hydraulique pastorale. D'autres sont inapplicables, en raison de considérations techniques et sociologiques. Ainsi l'IOV « *les femelles/élites des éleveurs affiliés remplacent les femelles du Centre* » est irréalisable au stade actuel du programme d'amélioration génétique ; les éleveurs refusant de céder leurs meilleures femelles, alors qu'ils en sont encore dans une phase de capitalisation. En outre, les animaux Azawak étant d'introduction récente dans les élevages, il n'est pas encore possible d'identifier les meilleures lignées. L'IOV « *En année 3, au moins 50% des FAR des éleveurs sont fécondées par les taureaux du Centre* » n'est plus d'actualité puisque, d'une part, la station de Loumbila est en léthargie depuis l'arrêt du financement du PSAE et que d'autre part, elle a connu des périodes de castrations systématiques des taurillons sous l'effet d'orientations politiques controversées. Devant ces contraintes, la prestation a opté pour l'achat d'un nombre important de géniteurs mâles en provenant d'élevages nationaux et nigériens.

Les autres IOV concernant les résultats intermédiaires sont en bonne voie de réalisation ; il s'agit des indicateurs suivants :

- *Les éleveurs sont affiliés à l'Association des Eleveurs Azawak.* A ce propos, la prestation a contribué à la mise en place de groupements d'éleveurs, au lieu d'une association, pour répondre aux exigences de la nouvelle loi 14.
- *Les éleveurs affiliés ont signé un cahier de charges.* Des propositions de cahiers de charges ont été soumises par certains responsables de sites et l'équipe de coordination se chargera prochainement de finaliser un cahier de charges type.
- *Les troupeaux sont assainis.* La prestation a impulsé les tests concernant les deux grandes zoonoses qui sévissent au BF (Tuberculose et Brucellose) et a mis en œuvre un programme efficace de prophylaxie couvrant certaines maladies épizootiques, ainsi que les déparasitages internes et externes.
- *A partir de la deuxième année d'affiliation, 100% des éleveurs appliquent les contrôles des performances.* Cette activité a connu un certain retard imputable au délai de commande du matériel. En outre, les documents de suivi zootechnique ne sont pas encore tout à fait opérationnels et la sensibilisation des éleveurs au bien-fondé de ces contrôles n'est pas suffisante.

L'IOV concernant l'objectif spécifique est d'ores et déjà atteint et même largement dépassé. En effet, alors que le dossier d'instruction prévoyait 100 éleveurs encadrés totalisant 1000 têtes, le projet encadre, après seulement deux ans d'activité, 163 éleveurs rassemblant quelques 1444 bovins.

Il faut toutefois signaler une ambiguïté au niveau des effectifs encadrés car la race n'est pas précisée (s'agit-il de 1000 têtes d'Azawak ?). A ce sujet, la mission suggère que l'effectif figurant dans l'IOV lié à l'objectif spécifique regroupe à la fois les animaux de race Azawak pure et ceux de race locale et métissé puisque l'ensemble de ce cheptel fait l'objet du programme d'amélioration génétique conduit par la prestation.

3. EFFICACITE

3.1. Résultats obtenus

Globalement, les résultats obtenus, bien qu'encourageants, sont encore modestes et précaires en raison du délai relativement court écoulé depuis le démarrage effectif du projet (moins de deux années).

Toutefois, le niveau actuel de certains résultats laisse augurer une contribution tangible à la réalisation de l'objectif spécifique.

Ainsi, le résultat I a permis de mettre en place des groupements d'éleveurs relativement opérationnels qui, à terme, pourront contribuer à assurer la pérennisation de certaines actions conduites actuellement par le projet (approvisionnement en intrants alimentaires, participation au programme national de sélection...) et donc à l'atteinte de l'objectif spécifique. D'autre part, la base de sélection/multiplication a été considérablement élargie par l'acquisition de reproductrices et de reproducteurs. Ces derniers ont d'ores et déjà commencé leur travail d'absorption de la race locale dans les troupeaux adhérant au programme mais aussi dans des troupeaux voisins non encadrés.

Le résultat II, dont le niveau de réalisation est jugé comme très satisfaisant, devrait permettre d'atteindre l'objectif d'augmenter les effectifs des troupeaux Azawak améliorés et encadrés grâce à la couverture des besoins alimentaires et sanitaires des animaux. Le système de suivi-conseil et de formation mis en œuvre par le PSDZA a déjà assuré une bonne base pour la professionnalisation des éleveurs et, partant, pour l'élevage amélioré des troupeaux Azawak.

Le niveau de réalisation du résultat III, dont la formulation est par ailleurs inappropriée au contexte actuel, ne contribue pas encore à l'atteinte de l'objectif spécifique, puisque les activités en matière d'amélioration génétique sont encore trop embryonnaires.

3.2. Réalisation des suppositions importantes

Au titre de l'objectif global, la supposition importante portait sur le fonctionnement du circuit de commercialisation et/ou de transformation du lait.

Au niveau de Ouagadougou, la création de la laiterie de Cissain d'une capacité de 1000 L/jour permet de résoudre les problèmes d'écoulement de la production laitière à un prix rémunérateur. Par contre, en zone sahélienne, le relatif échec des unités de transformation laitière (UTL) et la présence de quelques petites unités familiales expliquent la persistance d'une mévente en période d'abondance (hivernage) ou lors de la saison sèche froide. A l'heure actuelle, les quantités non vendues sont consommées par la famille. A terme, il convient d'étudier en partenariat avec d'autres structures les possibilités d'installation d'unités plus performantes ainsi que la faisabilité de la transformation du lait en fromage (fromage du Bénin, par exemple).

Au niveau du résultat I, la supposition établie lors de la formulation (« motivation des éleveurs pour l'élevage de l'Azawak ») a été complétée lors de l'atelier de démarrage par une autre supposition : « les animaux sont disponibles ».

Ces deux hypothèses ont été réalisées puisque, d'une part, les éleveurs de la zone sahélienne connaissent et apprécient les qualités de la race Azawak dans le contexte difficile du Sahel. Ce constat est toutefois à nuancer en ce qui concerne les éleveurs périurbains de Ouagadougou pour lesquels l'Azawak ne constitue parfois qu'un tremplin pour obtenir des métis de races exotiques. D'autre part, la disponibilité en animaux a été satisfaite notamment par l'acquisition de cheptels au Niger. Les facteurs limitants concernant ce point résident dans

le prix du bétail Azawak, dans l'insuffisance du fonds de roulement prévu et dans les modalités restrictives d'acquisition des animaux par les éleveurs (remboursement en 6 à 9 mois).

Les suppositions concernant le résultat II ont été élaborées lors de l'atelier de démarrage. Elles stipulaient, d'une part, que les intrants zootechniques et vétérinaires soient disponibles à des prix compétitifs et que, d'autre part, les vulgarisateurs soient motivés.

Dans ce cadre, le projet a mis en place un système de commande précoce des SPAI (durant la période d'hivernage), ce qui permet d'acquérir à la pleine satisfaction des éleveurs, les concentrés à des prix tout à fait compétitifs. En ce qui concerne la motivation des vulgarisateurs, la mission a pu vérifier par divers moyens, y compris par des enquêtes auprès des éleveurs, leur réel dévouement et professionnalisme dans l'exécution de leur travail.

La supposition relative au résultat III précisait que la station de Loumbila soit opérationnelle. Dans ce domaine, force est de constater que depuis l'arrêt du PSAE, la station doit faire face à de réelles difficultés budgétaires susceptibles d'entraîner de graves conséquences sur le cheptel dont le troupeau Azawak. Le projet a donc été amené à appuyer la station dans plusieurs domaines : infrastructures, approvisionnement en aliments, acquisition de reproducteurs mâles (pour lutter contre la consanguinité), octroi de matériel pour le suivi zootechnique et la sélection.

Afin de formaliser cette assistance, un protocole d'accord-cadre de collaboration a été signé le 20 novembre 2002 entre le PSDZA et le CNEIA de Loumbila. La non-réalisation de cette hypothèse a entraîné une forte limitation dans la source d'approvisionnement locale en géniteurs, ce qui a conduit le projet à effectuer des campagnes d'achat au Niger avec toutes les implications financières que cela suppose.

3.3. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires cibles identifiés lors de la formulation du projet concernaient les éleveurs de la zone sahélienne et les éleveurs périurbains de Ouagadougou.

De fait, les activités du projet ont touché essentiellement ces deux catégories de bénéficiaires avec un accent plus marqué au niveau des éleveurs sahéliens puisque sur 163 éleveurs adhérant au programme, 113 relèvent de la zone écologique du Sahel. En outre, leur relative homogénéité et leur intérêt plus marqué pour l'Azawak ont permis une émergence plus rapide de leur organisation en groupements et un approvisionnement plus efficace en SPAI. Les formations y ont été plus nombreuses et ont abordé des thèmes plus variés.

La prestation a également touché de manière directe ou indirecte d'autres bénéficiaires. Parmi ces bénéficiaires imprévus, on peut citer :

- les éleveurs d'Azawak de l'Ouest du Pays (Bobo) qui ont pu commercialiser à bon prix leurs taurillons auprès du Projet ;